



COMPTE-RENDU REUNION DE CONSEIL DU 10 AVRIL 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le VENDREDI 10 AVRIL 2015, à 20h30, sous la présidence de :

Mr Patrick BOUILLON, Maire de LUGNY-LES-CHAROLLES

Présents : Patrick BOUILLON, Patrice DELORME, Victor-Emmanuel PACAUD, Catherine ZAMBELLI, Antoine-Pierre de GRAMMONT, Christophe GRIFFON, Joëlle LAMBOROT, Alix LECOMTE, Sylvie LHENRY, Fabrice PERRIER, Rémi ROCHAY

Absents : Néant

Procurations : Néant

Secrétaire de Séance : Alix LECOMTE (en complément de Marie-Anne GERBE, SdM présente)

Date de Convocation : LUNDI 30 MARS 2015

Lecture est faite du Compte-Rendu de la réunion ordinaire du VENDREDI 13 MARS 2014.
Aucune remarque n'étant faite sur son contenu, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1-Répartition BP2015 Dépenses Investissement sur Enveloppes Projets

Le Maire rappelle les données du BP2015 voté lors de la dernière séance du CM du 13 Mars 2015 :

COMPTE PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2015 - INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
1	Déficit d'Investissement 2014	33 093,70 €	21	Virement issu de la Section Fonctionnement	42 206,30 €
16	Capital d'Emprunts et Dettes Assimilés	5 400,00 €	10	FCTVA	5 000,00 €
20	Immobilisations Incorporelles	3 000,00 €	1068	Affectation de Résultats 2014	33 093,70 €
21	Immobilisation Corporelles (Non affectées)	16 000,00 €			
21	Immobilisation Corporelles (Affectées)	32 506,30 €	13	Subventions d'Investissements	9 700,00 €
TOTAL		90 000,00 €	TOTAL		90 000,00 €

COMPTE PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2015 - FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
11	Dépenses Générales Fonctionnement (Affectées)	41 693,70 €	2	Excédent Antérieur de 2014	46 238,22 €
12	Personnels titulaires et Contractuels	76 000,00 €	70	Produits des Services et Ventes Diverses	37 000,00 €
14	Prélèvement GIR et Divers	27 000,00 €	73	Impôts (Produits Fiscal Communal)	105 000,00 €
23	Virement vers la Section Investissement	42 206,30 €	73	Taxes (CVAE, FER, Mutations)	9 500,00 €
65	Indemnités, SIVOS, SDIS	73 100,00 €	74	Dotations, Subventions et Participations Etat	59 000,00 €
66	Intérêt d'Emprunts	1 000,00 €	75	Revenus des Immeubles	500,00 €
			77	Produits Exceptionnels (Dons....)	3 761,78 €
TOTAL		261 000,00 €	TOTAL		261 000,00 €
Déficit Structurel Budgétaire		-13 531,92 €			

L'enveloppe de dépenses d'investissement votée est celle du Compte 21 d'un montant de 32 506,30 €.

La liste de projets prévue est discutée et à l'issue de la discussion la liste finale à délibérée est la suivante :

AUTRES INVESTISSEMENTS	HT	TVA	TTC	
Remboursement Prêt Annexe Ecole	-	-	5 400,00 €	
Logiciel gestion municipale	2 500,00 €	500,00 €	3 000,00 €	
PROJETS INVESTISSEMENT BUDGET 2015	HT	TVA	TTC	
Acces Cœur Eglise	833,33 €	166,67 €	1 000,00 €	
VOIRIE COMMUNALE 2015	2 500,00 €	500,00 €	3 000,00 €	
Abri-Bus Cadolles	-	-	-	Voir DRI et financement CG
Abri-Bus Bourg	-	-	-	Voir DRI et financement CG
Panneaux Signalisation Hameaux	833,33 €	166,67 €	1 000,00 €	
Panneau Limitation à 50 Traversée Bourg	416,67 €	83,33 €	500,00 €	
Toiture Batiment Ecole	11 666,67 €	2 333,33 €	14 000,00 €	
Portail et Portillon Cour Salle Communale	3 333,33 €	666,67 €	4 000,00 €	
Table des Conseils	2 000,00 €	400,00 €	2 400,00 €	
Piano Gaz Cuisine Salle Communal	4 166,67 €	833,33 €	5 000,00 €	
Autres/Divers non affectés	1 171,92 €	234,38 €	1 406,30 €	
TOTAL	29 421,92 €	5 884,38 €	32 306,30 €	

Le CM après en avoir délibéré, adopte la proposition du Maire

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2015-M04-10-DELIB-01	11	0	0	Adoptée

2- Remboursement des frais d'utilisation matériel à l'Employé technique

Le Maire rappelle que pour faire des économies d'achats de matériel, l'employé communal utilise régulièrement son propre petit matériel pour ses activités et besoins ponctuels pour les travaux communaux : Roto-fil pour les petits carrés de pelouse non traités par le contrat espace verts, débroussailleuse pour les pourtours des points poubelles, nettoyeur haute pression pour enlever les mousses sur tuiles et murs. La Maire propose de compenser à l'employé cette utilisation sous la forme d'heures complémentaires à hauteur de 100 Euros net sur la paie du mois d'Avril 2015

Le CM après en avoir délibéré, adopte la proposition du Maire

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2015-M04-10-DELIB-02	11	0	0	Adoptée

3- Remboursement des frais d'hébergement site Internet

Le Maire rappelle qu'il règle lui-même les frais d'hébergement du Site Internet communal depuis son ouverture en Mars 2014. Il présente donc le montant des factures réglées au nom de la commune pour un montant de 13 fois 29.99 € mensuels et 11,99 € annuels pour le nom de domaine lugny-les-charolles.net soit 401.86 € TTC.

Le Maire précise par ailleurs qu'il mettra en place avec la société 1&1 hébergeur, un paiement par mandat administratif dans le courant de l'année

Le CM après en avoir délibéré, adopte la proposition du Maire

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2015-M04-10-DELIB-03	10	0	1	Adoptée

4- Appel à projet Participation au PIIC 2015

Le Maire rappelle qu'il avait présenté en Novembre une enveloppe de projet d'un montant de 18 000 € dans le cadre du Plan d'Intervention pour l'Investissement Communal du Conseil Départemental 2015 (PIIC 2015).

Cette enveloppe concernait une tranche d'aménagement possible des extérieurs du bâtiment Ecole.

Compte tenu des enjeux budgétaires révélés lors du vote du budget primitif BP2015 en Février et Mars 2015, il propose de ne pas poursuivre dans l'idée de participation au PIIC 2015 et de « passer son tour », faute d'enveloppe budgétaire suffisante disponible.

Le Maire demande donc une délibération du CM pour NE PAS postuler au PIIC2015, ce qui permettra de remettre à disposition des autres communes du canton, le montant bloqué sur le projet de la commune.

Le CM après en avoir délibéré, adopte la proposition du Maire

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2015-M04-10-DELIB-04	10	0	1	Adoptée

5- COMPTE ADMINISTRATIF 2014 du COMPTE ANNEXE CCAS

Le Maire rappelle, les résultats définitifs de l'exécution budgétaire du compte annexe CCAS, voté par ailleurs par la Commission CCAS fin Février 2015 pour l'année 2014 écoulée :

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Madeleine DELORME, Doyenne de l'Assemblée, a approuvé à main levée à l'unanimité (et en l'absence de Mr le Maire qui s'est abstenu), le Compte Administratif du Compte ANNEXE CCAS de la Commune faisant apparaître les données suivantes :

Dépenses de Fonctionnement 2014 :	1 246, ⁵⁵ €
Recettes de Fonctionnement 2014 :	2 905, ²³ €
Excédent de Fonctionnement de 2013 reporté :	2 438, ⁵⁵ €
Résultat Global de clôture 2014 :	1 658, ⁶⁸ €

6- BUDGET PRIMITIF 2015 du COMPTE ANNEXE CCAS

Le Maire rappelle, les données du Budget Primitif du Compte annexe CCAS, voté par ailleurs par la Commission CCAS fin Février 2015, à main levée par le CM à l'unanimité et peut être résumé comme suit :

Dépenses et Recettes de Fonctionnement BP2015 équilibrées à : 4 400 €

(A Noter : dans le BP2015 figure le versement de la subvention CCAS votée dans le BP 2014, mais non versé au cours de l'année budgétaire 2014)

BUDGET PRIMITIF 2015 : CCAS			
DEPENSES		RECETTES	
	Dépenses Prévués	002 Excédent Antérieur de 2014	Recettes Prévués
11	Œuvres Sociales		
11	Repas des Anciens		
11	Repiquage Films Abbé Panier		
11	Œuvres Sociales Cantine (Fonds de Réserve)		
12	Cotisations URSAFF		
65	Subventions aux Associations		
	TOTAL		TOTAL
	4 400,00 €		2 858,68 €

[7/BUDGET PRIMITIF SIVOS 2015 pour le RPI SAINT-JULIEN-DE-CIVRY-LUGNY-LES-CHAROLLES](#)

Le Maire rappelle, les données du Budget Primitif du Compte Annexe du RPI, voté par ailleurs par le Syndicat Mixte à Vocation Scolaire (SIVOS) gérant le Regroupement Pédagogique Intercommunal de Saint-Julien-de-Civry et Lugny-les-Charolles (RPI), à main levée, à l'unanimité et peut être résumé comme suit :

Dépenses et Recettes de Fonctionnement BP2015 SIVOS équilibrées à : 4 400

[8/ Préparation de la Redaction d'un Projet Educatif Territorial \(PEDT\)](#)

Le Maire informe le CM que les discussions au sein du SIVOS et du Conseil d'Ecole ont fait apparaître l'éventualité de rallonger de 30 minutes la case horaire dévolue au Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) organisées sous la responsabilité des employés communaux de Lugny-les-Charolles et Saint-Julien-de-Civry. Pour ce faire, il a été proposé pour la rentrée 2015-2016 de proposer de rallonger le temps scolaire du LUNDI, MARDI et JEUDI de 10 minutes pour pouvoir réduire celui du VENDREDI de 30 minutes, et ainsi augmenter le temps des NAP de la même durée.

Le temps scolaire du L, M et J passant de 5h30 à 5h40, donc au-delà de la limite légale de 5h30, il convient de formaliser une demande de dérogation auprès de la Direction Départementale de l'Education Nationale.

Toute demande de dérogation devant ce faire dans le cadre d'un dispositif parfaitement décrit au préalable, cela impose donc aux Communes de Lugny-les-Charolles et de Saint-Julien-de-Civry, réunies au sein du SIVOS de gestion de leur RPI, de décrire au sein d'un document, la façon dont elles ont installées et gérées les NAP depuis la rentrée 2014-2015 : le Projet Educatif Territorial (PEDT).

Le Maire précise donc qu'il est en train de procéder à la rédaction du PEDT, préalable nécessaire à la rédaction d'une demande de dérogation, préalable nécessaire à la modification des horaires NAP pour la rentrée prochaine. Ce qui ne présage en rien du succès de la démarche.

[9/ Visite Recensement Besoins SYDESL](#)

Le Maire informe de la visite de recensement des besoins d'Investissements communaux en électrification par le SYSDSL qui a eu lieu Début Avril. La Commune de LUGNY a exprimé 3 besoins/situations :

- faiblesse d'une boucle d'approvisionnement dans le bas d'Orcilly qui nécessiterait un renforcement de ligne
- faiblesse d'une desserte de particulier signalée aux Brulés qui nécessite un diagnostic spécifique.
- faiblesse de la boucle d'éclairage public du Haut du Bourg qui disjoncte régulièrement.

Les diagnostics idoines seront effectués par le SYSDSL et la Mairie mise dans la boucle d'information.

[10/ Chantier Elagage Bois de Lugny/Route d'Hautefond](#)

Le Maire informe le CM de la rédaction et publication d'un arrêté Communal interdisant la circulation sur la Route Communale dite « des Bois » entre les bourgs de Lugny et de Hautefond entre le LUNDI 20 AVRIL 2015 et le VENDREDI 25 AVRIL 2015. L'interdiction sera mise en place entre 8h00 et 12h00 et entre 13h30 et 19h00 chaque jour de la semaine pour permettre l'élagage au lamier des taillis de bordure de bois en toute sécurité.

[11/ Heures Complémentaires des ATSEM](#)

Le Maire informe que conformément au cadre fixé aux employés communaux, adjointe de Maternelles, dans leur planning horaire, il a procédé au paiement d'heures complémentaires sur les paies de ces employés :

En Janvier 2015 : 5 h complémentaires de Garderie du Matin et 29 h complémentaires de Garderie du Soir,

En Février 2015 : 4 h complémentaires de Garderie du Matin et 34 h complémentaires de Garderie du Soir,

En Mars 2015 : 4 h complémentaires de Garderie du Matin et 27 h complémentaires de Garderie du Soir,

En Avril 2015 : 5 h complémentaires de Garderie du Matin et 33 h complémentaires de Garderie du Soir.

Rappel : le temps de garderie des employés et payé en heures complémentaires :

-le matin avant 7h45 lorsque nécessaire et demandé par un parent d'élève

-le soir dès la fin des cours à 16h30.

(RAPPEL : Ne pas intégrer ces heures dans le planning régulier des employés permet de ne pas avoir à payer systématiquement ces heures de présence l'employé dès le matin 7h15, si aucun enfant n'est susceptible de venir en garderie avant 7h45. Cela permet à l'employée du soir de partir dès que le dernier enfant est sorti par ses parents de garderie, sans attendre une fin fixe de faction, alors qu'elle n'aurait plus d'enfant à garder.)

[12/ Voirie Intercommunale et Commission Voirie](#)

Le Maire annonce qu'il a reçu communication de la part de la communauté de Communes du Charolais du montant alloué à la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES dans le Budget Primitif 2015 pour les travaux afférant à sa voirie (dite « Intercommunale ») correspondant à 75% de la longueur totale de sa voirie Communale, soit 25 700 € TTC.

Ajoutés aux 3 000 € inscrits au Budget Investissement Primitif communal 2015, les montants affectés en 2015 aux travaux de voirie sont donc de près de 29 000 E en 2015.

La Commission Voirie est appelée à se réunir le VENDREDI 24 AVRIL 2015 à 18H.

[13/ Commission des Impôts](#)

Le Maire annonce que la Commune est largement en retard sur l'année 2015 quant à l'organisation de la Commission des Impôts, ce retard étant essentiellement lié à la difficulté qu'il a cette première année de mandat à tout comprendre, anticiper et réaliser le plein exercice de sa mission dans la premier cycle annuel de sa mission où chaque sujet est un sujet nouveau.

La Commission des Impôts sera donc dûment appelée à se réunir le MARDI 05 MAI 2015 à 20H30.

[14/ Prochaine Réunion du Conseil Municipal](#)

Le Maire informe le CM qu'il souhaite ne pas convoquer de Conseil Municipal en Mai pour rompre le rythme mensuel déroulé depuis 4 mois chaque 2^{ème} Vendredi de chaque mois.

Cela permettra de se donner du temps pour revenir sur la bonne exécution de toutes les décisions prises en CM en début d'année, sans avoir à rajouter d'autres délibération supplémentaires pendant 60 jours.

La date du prochain Conseil Municipal (2015-CM05) a donc été fixée au VENDREDI 12 JUIN 2015 à 20h30, à la Salle des Conseils.

Après épuisement des sujets inscrits à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 45.